



N<sup>o</sup> 292

Le 23 novembre 1989

LE CANADA SOUSCRIT À LA POSITION DE NÉGOCIATION  
AU GATT CONVENUE PAR LE GROUPE DE CAIRNS

Chiang-Mai, Thaïlande, le 23 novembre 1989 -- Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, s'est dit réjoui aujourd'hui de l'accord conclu au sein du Groupe de Cairns sur le texte d'une position commune qui sera déposée à Genève le 27 novembre au cours des négociations du GATT sur l'agriculture.

"Le document du Groupe de Cairns est un plan directeur qui mènera à une réforme du commerce des produits agricoles et il répond aux principaux objectifs du Canada en matière d'agriculture", a déclaré M. Crosbie. "L'agriculture canadienne dans toutes les régions du pays risque de profiter du commerce extérieur et d'un régime commercial plus équitable et ayant moins d'effets de distorsion. Un tel régime constituera une base solide pour l'expansion des exportations canadiennes de produits agricoles," a ajouté M. Crosbie.

Pour ce qui est de l'accès aux marchés, le document du Groupe de Cairns demande que tous les tarifs douaniers soient réduits et que toutes les mesures non prévues de façon explicite par le GATT soient éliminées ou modifiées conformément aux nouvelles règles du GATT. Cette proposition vise les barrières non tarifaires ainsi que les droits variables à l'importation, les clauses spéciales de dérogation et les autres dérogations particulières auxquelles ont recours certains pays. À la fin de la série de l'Uruguay, toutes les mesures applicables aux importations seraient couvertes par des engagements précis au GATT.